



La lettre de

Justice & Paix

N° 113

Novembre 2004 - 1,6 €

17, rue Notre-Dame des Champs, 75006 PARIS. Tél. 01 45 44 26 14 - Fax 01 45 44 25 77

DES RACINES ET DES LOIS

Droits humains

DPour les uns la dynamique des Droits de l'Homme est l'événement majeur de la fin du 20^{ème} siècle. Pour d'autres, l'attentat du 11 septembre a marqué la « fin de l'ère » des Droits de l'Homme.

Pour permettre aux droits humains de demeurer un outil au service de la dignité, chacun est invité à analyser ces phénomènes. Il faut lutter contre l'inflation, l'usure, la mode, la non application.

Cependant une autre tâche nous attend : exprimer ce que peuvent être les « racines » de la démarche des Droits de l'Homme et ouvrir à ce sujet un débat vraiment mondialisé.

Pour le juriste, il s'agit d'un faux débat. La Loi est la Loi. Elle doit être appliquée telle quelle.

La force du juridique est de constituer en lui-même un engagement.

Cependant, nous savons bien que le droit ne suffit pas dans les temps de peur.

Il y a plus de vingt ans, peu avant sa mort, un résistant tchèque, le philosophe J. Patocka déclarait « Il faut quelque chose de fondamentalement non technique, non instrumental uniquement (je dirais non juridiquement), il faut une éthique évidente par elle-même, non pas commandée par les circonstances, une morale inconditionnelle. » Comment enraciner cette morale inconditionnelle ? La Déclaration d'indépendance américaine de 1776 faisait expressément référence au Créateur qui donnait à chaque homme des droits inaliénables. Le texte français de 1789 se plaçait sous les auspices de l'Être Suprême.

Pendant l'élaboration de la Déclaration Universelle de 1948, le délégué brésilien voulait faire mention de Dieu, les délégués communistes n'en voulaient pas, le délégué chinois faisait référence à la Sagesse... Finalement aucune référence ne fut donnée. Les Droits de l'homme devenaient-ils alors orphelins de père ?

Puisque la liste des droits reconnus à la personne humaine n'est que la déclinaison de l'acte de foi en la dignité de toute personne, chaque culture, chaque peuple, chaque famille spirituelle doit s'interroger sur les fondements, les racines. Le psaume 8 lance la question : « Qu'est ce que l'homme que tu penses à lui, le fils d'un homme que tu en prends souci ? ».

Il est essentiel que l'on perçoive cette exigence fondamentale : « quelque chose est dû à l'être humain parce qu'il est l'être humain ».

Il serait suicidaire pour la dynamique des droits de l'Homme de s'enfermer dans une seule conception philosophique ou religieuse. S'il est évident que le défi premier qui est posé aujourd'hui est celui de la mise en œuvre, de l'entrée des Droits de l'Homme dans une politique effective, il est non moins primordial d'organiser le débat planétaire pour que nous puissions mettre du contenu derrière les mots des grandes déclarations.

Repères

■ **Jan Patocka**, philosophe tchèque, (1907-1977) : premier porte-parole, avec Vaclav Havel, de la Charte 77 pour les droits et les libertés civiques. Il est mort à la suite d'un long interrogatoire policier.

■ **Déclaration d'Indépendance américaine**, 4 juillet 1776 : « tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. »

Guy AURENCHE ■

Avocat

Auteur de « La Dynamique des Droits de l'homme » (Ed. DDB, 1998)

PLUS QUE JAMAIS, LES DROITS de L'HOMME !

C'est le titre qui a été choisi pour le colloque qui vient de se dérouler, les 15 et 16 octobre 2004, à Paris, à l'initiative de Justice et Paix-France, en collaboration avec l'ACAT, l'Institut Catholique de Paris et l'Institut Protestant de théologie. Pourquoi ce titre ?

La dynamique des droits de l'Homme rencontre aujourd'hui, semble-t-il, un scepticisme accru ou une désaffection de la part des Occidentaux, et en particulier des Français.

Mener une réflexion sur ce sujet nous a paru utile : il fallait tenter de faire l'analyse des difficultés actuelles, liées notamment à l'inflation des revendications identitaires, au poids de l'économie, aux conséquences du terrorisme international, le 11 septembre 2001 ayant en quelque sorte mis fin à « l'ère des droits de l'Homme ».

Un premier temps a donc été consacré à la question des obstacles rencontrés par la dynamique des droits de l'Homme : Denis Robiliard, d'Amnesty International, et Jean-Noël de Lacoste, pour l'ACAT, ont rappelé comment ces deux organisations essaient de réagir pour défendre les droits de l'Homme dans un monde mouvant.

Antoine Garapon a présenté ensuite son analyse, sous une forme parfois provocante, de nature à susciter la réflexion. Il souligne que nous vivons dans un

monde plus chaotique et plus violent que celui de la guerre froide, et que, selon une expression connue, « les droits de l'Homme ne sont pas une politique » : il fallait, par exemple, dénoncer l'épuration ethnique dans les Balkans, mais notre responsabilité d'Européens consiste aussi à contribuer à une solution politique pour les pays de cette région.

Le colloque a, dans une seconde phase, donné la parole à trois témoins qui ont rappelé avec conviction qu'il existe des lieux et des milieux où la dynamique des droits de l'Homme demeure active et pertinente.

Arsène Bolouvi, ancien président de l'ACAT au Togo, pays où sévit depuis 40 ans la dictature sanglante d'Eyadéma, avait centré son mandat sur la surveillance des violations des droits de l'Homme et, malgré les risques, il a collaboré avec une mission d'enquête d'Amnesty International. En 1999, une vague de répression s'est abattue sur les défenseurs des droits de l'Homme et l'a obligé à quitter son pays pour se réfugier au Ghana, puis en France.

Lawrencia Kwark, chargée de mission au Service Asie du CCFD, évoque le douloureux problème des « dalits » ou intouchables, en Inde surtout, mais aussi dans tout le sous-continent. Ces « hors castes », considérés comme impurs, sont privés des droits humains les plus fon-

damentaux et subissent un ostracisme social, économique, politique et culturel systématique. Depuis plusieurs années, ils s'organisent, avec l'aide d'ONG, pour défendre leurs droits : ils réclament l'application de la Constitution et des lois indiennes. Les dalits font aussi appel à la communauté internationale afin qu'elle obtienne du gouvernement indien le respect de leur droit d'être traités comme des êtres humains.

A son tour, Pierre Saglio, président d'ATD Quart Monde, rappelle que, pour les personnes qui vivent dans la grande pauvreté, les droits de l'Homme sont fondamentaux : ce sont des sécurités. Tout comme les dalits de l'Inde, ces Français très pauvres revendiquent leur appartenance entière à la communauté des êtres humains et refusent l'indignité qui caractérise leur existence. La loi de 1998 sur l'exclusion sociale a, d'ailleurs, pour fondement « l'égale dignité de tous les êtres humains. »

Le dernier temps du colloque a été consacré à l'enracinement des droits de l'Homme. Quels sont leurs fondements, en particulier pour les chrétiens ?

Une table ronde a réuni sur ce thème les interventions de Robert Philipoussi, théologien protestant et de Geneviève Médevielle, professeur de théologie morale à l'Institut Catholique, dont nous publions ici de larges extraits.

AU NOM DE QUOI LES CHRÉTIENS S'ENGAGENT-ILS POUR LES DROITS DE L'HOMME ? (Extraits de l'intervention de G. Médevielle)

La réponse à la question posée n'est pas à interpréter comme la légitimation théologique des Droits de l'Homme issus d'une tradition laïque, mais comme **la lecture théologique d'un engagement pratique des chrétiens à défendre les Droits de l'Homme**. En d'autres termes, il n'est pas besoin au plan éthique d'être assuré d'un fondement transcendant et divin des droits de l'Homme, pour s'engager à vouloir leur respect. L'exigence de justice n'est réservée à aucun groupe humain privilégié. Si nous sommes honnêtes au plan de l'histoire, nous savons bien que les Droits de l'Homme ne tirent pas leur généalogie de l'Écriture ou de la Révélation. Pourtant il y a des hommes et des femmes qui défendent concrètement les Droits de l'Homme, au nom de leur foi. C'est cette expérience théologique (de vie de foi) qu'il nous faut éclairer.

Commençons par constater que l'engagement des chrétiens en faveur des droits de l'Homme est complexe et peut avoir sa part d'émotion, et d'indignation antérieure à toute légitima-

tion éthico-théologique. Bien de nos engagements en faveur de la justice ou de la dignité de la personne ont été façonnés et mobilisés d'abord par l'intelligence du cœur et **une capacité d'indignation commune à nos contemporains**, croyants ou non, plus que par une obéissance immédiate à la foi ou encore à la Doctrine sociale de l'Église pour les catholiques (...).

Et si le discernement et l'interprétation d'une nouvelle norme d'existence, en l'occurrence le respect de la dignité de tout homme, peut se jouer au cœur de la négativité et demander notre engagement à la respecter, c'est en vertu de la promesse qui se transmet à travers le simple fait d'être mis au monde, **promesse existentielle fondamentale**. Parce qu'elle est ouverture à un avenir authentique, la promesse d'existence comporte en-elle même, une force d'obligation : celle de ne pas faire obstacle à ce que peut et doit devenir cette promesse de vie et d'humanisation pour chacun. C'est dire que le respect des personnes promu par les droits de l'homme corres-

pond au respect de la destinée de cette promesse d'existence pour chaque être humain. Ce respect de la destinée de la promesse suppose donc la reconnaissance de la place des autres et la nécessité de respecter en eux ces exigences auxquelles nous ne voudrions pas renoncer pour nous-mêmes. Et à ce titre, la foi chrétienne n'est pas sans ressource pour motiver le respect de cette promesse quand la lecture des Écritures la fonde sur un don de Dieu qui est offert à toute l'humanité.

C'est sans doute pourquoi, nous pouvons constater que **bien des chrétiens s'engagent à défendre les Droits de l'Homme à partir d'une motivation explicitement chrétienne**. Là encore, expliciter cette motivation ne signifie pas que l'on puisse tirer en fil direct un fondement théologique aux Droits de l'Homme qui serait inscrit dans l'Écriture.

En cherchant à être l'auteur de son agir, le chrétien articule valeurs, principes, convictions, émotions, opinions, raisons

dans un dosage le plus souvent aujourd'hui très personnel. Or pour qu'une valeur soit reconnue comme valable comme celle du respect de la dignité humaine, il ne faut pas oublier **le rôle des motivations**. Ce sont elles qui sont « la source de l'adhésion » que l'on peut apporter à des valeurs, normes ou principes. Elles peuvent être rattachées à des conceptions religieuses ou être dérivées d'une construction idéologique ou encore relever d'un système symbolique. Quoiqu'il en soit de leur nature particulière, elles ont la capacité de saisir les individus et les rendre réceptifs à ce qu'elles proposent. C'est au plan des motivations qu'un véritable spécificité chrétien peut être affirmé (...).

En effet, l'écoute fidèle de l'Évangile appelle chaque converti et chaque croyant à discerner ce que la fidélité à son baptême réclame aujourd'hui de faire et de ne plus refaire.

Mais si la dignité humaine peut être affirmée avec vigueur et se présenter comme une exigence qui demande à s'effectuer, **c'est en raison d'une vision de l'homme référée à la figure de Jésus-Christ qu'offre la foi**. La foi chrétienne nourrit la conviction que nul ne peut jamais dénier à un être humain la valeur

constitutive que Dieu a octroyée à chacun et qu'il n'aliène jamais. Pour le chrétien, tout être humain appelle un respect inconditionnel parce qu'il est fils ou fille de Dieu dans l'unique Fils bien aimé. **Cette référence au Fils fonde une dignité qui ne découle alors pas de qualités ou d'aptitudes spécifiquement humaines** telles que liberté, autonomie, raison ou perspectives d'avenir. Elle est attachée à la condition créaturielle de l'homme, qui dans sa nudité, son dénuement, y compris en celui qui a perdu « toute apparence humaine », est pourtant homme dans son rapport constitutif à son Dieu et à ses frères en humanité (...). **Il y a quelque chose d'extrême dans une telle attestation de la dignité humaine**. C'est la portée de la parabole du jugement dernier (Mat 25) et du visage du crucifié. C'est dans la foi et les sacrements que le chrétien perçoit l'énigme de la valeur de tout être humain, véritable icône du Christ. Tel est le paradoxe d'une fondation théologique des droits de l'homme d'affirmer que c'est en Dieu, en Christ que se révèle la valeur que l'homme a en lui-même. **Nous ne respectons pas l'homme à cause de Dieu** dans le mouvement d'une obéissance externe. Mais parce que la créa-

tion, l'incarnation et la présence de l'Esprit en toute personne attestent que l'homme vaut d'être respecté en lui-même et pour lui-même et que Dieu lui-même respecte sa créature inconditionnellement au point de se donner à elle en son Fils, gratuitement et inconditionnellement.

En conclusion, nous pouvons dire que l'« universalité spirituelle » de la dignité conférée à tout homme dans le christianisme nous place devant un paradoxe : parce qu'elle procède de la foi, elle peut être ignorée par beaucoup. Affirmation « particulière » du respect universellement dû à tout être humain, la foi chrétienne désigne la dignité humaine comme un « universel en contexte ».

C'est finalement de s'effectuer que ce respect de la dignité de l'homme se précise, se fait connaître et reconnaître en sa vérité. C'est là tout le mérite d'une religion de l'incarnation au service de tout être humain. Mais c'est dire qu'une éducation à ce respect, qu'une éducation aux droits de l'homme apparaît comme une exigence première de leur avenir. D'où l'urgence d'une pastorale des droits humains capable de façonner une culture de respect, de justice et de paix.

RÉ-ACCORDER LES DROITS DE L'HOMME, LA POLITIQUE ET LES MŒURS

« Nouvelle religion de l'humanité », « droit-de-l'hommissme » ... même si la critique des droits de l'homme est aussi vieille que l'idée elle-même, ces dernières décennies ont vu apparaître des reproches nouveaux, en réaction à l'engouement et aux attentes que les droits de l'homme ont suscité à la fin du XX^{ème} siècle. Notamment après la chute du mur où certains n'hésitaient pas à les présenter comme le nouveau bréviaire d'un monde sorti de l'histoire. Ils se sont donc attiré les foudres de personnes - ce qui n'est pas le moins troublant - engagées contre la torture pendant la guerre d'Algérie ou, plus récemment, contre l'épuration ethnique dans les guerres de l'ex-Yougoslavie. D'où la nécessité de les prendre au sérieux.

Depuis septembre 2001, le monde a changé et certains de ses défenseurs n'ont pas hésité à déclarer la fin de « l'ère des droits de l'homme ». Nous vivons peut-être la fin des rêves adolescents de ces droits universels et l'épreuve de la maturité. Tant mieux. En même temps qu'ils semblent durablement installés dans le paysage démocratique, les droits de l'homme sont confrontés à de nouveaux défis : celui de leur effectivité et de leur insertion dans des cultures par définition particulières. Plutôt que de cher-

cher à déclarer toujours plus de nouveaux droits sans se préoccuper de leur réalité dans une fuite en avant qui s'avère in fine préjudiciable au noyau dur des droits fondamentaux, l'urgence me semble être en ce début de nouveau cycle international ouvert par les mutations du terrorisme, d'accorder l'idée de droit de l'homme d'une part à la politique et d'autre part aux mœurs.

On a récemment vu se réaliser un vieux rêve : celui d'une justice pénale internationale. Mais immédiatement consacrée, cette idée se heurte à la difficulté de combiner des principes généraux avec des souverainetés qui subsistent plus que jamais, notamment à travers le principe de complémentarité. D'autant que le continent africain a montré qu'il était possible de faire justice sans passer par les formes occidentales du procès (commissions vérité et réconciliation, *gaçaca*, etc.). Cette retraditionnalisation de la justice, qui n'est pas sans ambiguïtés, doit être soigneusement analysée. Les défis du *state building* obligent à composer avec des cultures particulières, à ne pas brusquer le cycle de la mémoire, à respecter des histoires propres.

Le terrorisme et la nouvelle sensibilité à la sécurité posent de véritables questions dont on ne peut se défaire en invo-

quant les droits existants. Ils nous obligent à refaire de la politique. Les droits de l'homme sont une référence pour le jugement, pas pour l'action. Sans le soutien d'une action politique, les droits de l'homme sont lettre morte. Mais sans la référence aux droits de l'homme, la politique s'énerve et se referme sur ses peurs.

Les droits de l'homme tendent à l'universalité, la politique et les mœurs à la particularité. Cette tension, en réalité indépassable, doit néanmoins prendre garde à ne pas se creuser. C'est au prix de ce double travail - dépassement d'une inquiétante répulsion contemporaine à l'égard de la politique et redécouverte de la vieille question des « mœurs » qui travaille la philosophie politique depuis Montesquieu - que les droits de l'homme échapperont à la critique de l'idolâtrie. Ce qui oblige leurs défenseurs à remettre en doute leurs certitudes, à prendre conscience de l'ambiguïté des bons sentiments, à s'intéresser à l'histoire, à se frotter à la complexité du monde : en bref, à discuter.

Antoine GARAPON ■

Secrétaire général de l'Institut des Hautes Etudes sur la Justice

BREVES...

Hommage à Giorgio FILIBECK

C'est avec tristesse que la Commission Justice et Paix a appris le décès de Giorgio FILIBECK, survenu le 4 octobre dernier. Cet homme chaleureux, ouvert et de grande humanité travaillait au service du Conseil pontifical Justice et Paix depuis de nombreuses années. La Commission française tient à saluer l'engagement de toute une vie au service de la doctrine sociale de l'Eglise et en particulier des droits de l'Homme. Par sa rigueur et ses compétences, Giorgio Filibeck a contribué à donner une image d'excellence du Saint Siège auprès des Institutions internationales. Mais avec sa disparition, la Commission française perd aussi un ami francophile et toujours attentif à ses travaux. Elle tient à exprimer toute sa sympathie à sa famille et au Conseil Pontifical.

Giorgio FILIBECK, Les droits de l'homme dans l'enseignement de l'Eglise : de Jean XXIII à Jean Paul II (Préface du Cardinal Etcheagaray), Libreria Editrice Vaticana, 1992, 524p.

ACTIVITES de JUSTICE ET PAIX

- Le 12 octobre dernier, Elena Lasida est intervenue sur le thème « **les relations économiques internationales et l'enseignement social de l'Eglise** » dans le cadre d'un cycle de conférences organisé par le Centre Diocésain de Formation de Troyes.
- Du 27 au 30 octobre, Mgr Maupu, Président de Justice et Paix et M-Laure Dénès, secrétaire nationale ont participé au **premier congrès mondial des organismes ecclésiaux travaillant pour la justice et pour la paix** à l'invitation du Conseil pontifical Justice et Paix. Etat des lieux de l'engagement pastoral de l'Eglise sur les cinq continents, débats et réflexions autour de l'enseignement social de l'Eglise figuraient notamment à l'ordre du jour.
- Justice et Paix-France a apporté son soutien à la campagne « **Droit à l'éducation pour tous** » animée par Agir ici, Aide et Action et Solidarité Laïque et qui se déroulera de novembre 2004 à avril 2005. Cette campagne française sera menée en lien avec la campagne mondiale pour l'éducation (www.campaignforeducation.org). Elle rappellera notamment la nécessité d'assurer aux filles un accès équitable à une éducation de base de qualité, dans la ligne des engagements pris par 190 Etats lors du Forum mondial sur l'Education (Dakar, avril 2000) mais dont les objectifs paraissent à ce jour encore hors d'atteinte dans de nombreux pays.

NOUS ONT RENDU VISITE

- Mgr Raymond RAZAKARIVONY, Président du Conseil épiscopal **Justice et Paix de Madagascar** a participé à une réunion de travail avec des membres de la commission. Il a indiqué les axes prioritaires pour Justice et Paix : éducation civique et

vigilance électorale, éducation au développement, sensibilisation à la lutte contre les différentes formes de corruption.

- **Monsieur Pierre TITI NWEL**, coordinateur du service national **Justice et Paix du Cameroun**.

SESSIONS-CONFERENCES

- 18 novembre, 20h30 - Salle municipale de Sées (61), rue de la 2ème DB. Conférence de Guy Aurenche : « **Les droits de l'Homme, quelle espérance ?** ». Contact : M. Louis Heuveline - tél 02 33 37 13 78
- 23 novembre, 19h30 - Paris Villem, 6 rue A. de Lapparent. Conférence de Guy Aurenche : « **Le sens de la peine** ».
- Dans le cadre **des Rendez-vous de l'Europe** à l'Institut Catholique, 21 rue d'Assas, 75006 Paris
 - 23 novembre, 18h - Conférence de Jean Boissonnat : « **L'Union européenne, pôle de développement** »
 - 30 novembre, 18h - Conférence d'Alain Lamassoure : « **Le projet politique d'une Europe reconfigurée** »
 - 7 décembre, 18h30 - Conférence du Général Bernard Thorette et Hubert Védrine : « **Les moyens de la puissance** ».
 Entrée 5 euros. Tél : 01 44 39 52 04
- « **Vivre les mixités sexuelles, sociales et culturelles** », session de 3 modules organisée par le CERAS (14-15 janvier 2005, 11-12 février, 18-19 mars). Inscription : CERAS-session, 14 rue d'Assas, 75006 Paris - ceras-session@jesuites.com
- 4 décembre, 9h30-17h - Paris XIVème, 92 bis Bd du Montparnasse. Rencontre avec les ateliers « **Chrétiens et musulmans, quelle vision de l'autre ?** » et « **Justice et paix dans le monde** » du Groupe d'amitié islamo-chrétienne (GAIC). Tél : 01 43 35 41 16 et sericf@wanadoo.fr

30 ANS DE L'ACAT

L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture fête ses 30 ans, 30 ans de lutte, 30 ans d'espoir. Diverses manifestations sont prévues à cette occasion :

- 3 décembre, 19h-21h - Célébration œcuménique à Notre Dame de Paris
 - 4 décembre, 10h-18h30 - Conférences à la Maison de l'Unesco
 - 4 décembre, 20h30-22h30 - Concert à la Maison de l'Unesco
- Renseignements et inscriptions : 01 40 40 42 43 et acat.France@acat.asso.fr - www.acat.asso.fr

FESTIVAL DOM HELDER CAMARA

Du 19 au 21 novembre à l'église Saint-Merri - 78 rue Saint Martin, Paris IVème : concert, rencontres, lectures de textes de Dom Helder Camara, et Célébration eucharistique.

Une exposition « Voir et faire le monde autrement » est ouverte depuis la Toussaint.

Informations : Centre pastoral Halles Beaubourg (tél 01 42 71 93 93 et www.saintmerri.org) et Association « Dom Helder-Mémoire et actualités » (tél 03 20 26 19 93 et www.justice-paix.ccf.fr)

PUBLICATIONS

- Mgr Lucien DALOZ, Chrétiens dans une Europe en construction, L'Harmattan, Paris, 2004.
- « Les droits de l'homme, plus que jamais », Forum et Débats, La Croix 15 oct. 2004. Une série de quatre articles de Guy Aurenche, avocat - Antoine Garapon, Secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice - Lawrencia Kwark, Chargée de mission au service Asie du CCFD - Jacqueline Madinier, Justice et Paix-France.

Justice & Paix

est un service de la Conférence Episcopale

Président :
Mgr François Maupu

Membres : G. Auger - A. Brigot - E. Bourel - S. Bukhari de Pontual - J. Choudouet - M. Drain - P. Dufour - A. Durand - A. Egu - J. Gaeremynck - C. Guicherd - B. Guillou - S. Laplane - J. Madinier - J. Mailla - G. Marc - J.-B. Marie - M. de Montalembert - A. Talbot - C. Troubé - R. Valette - D. Viénot.

Secrétariat : Marie-Laure Dénès op, Elena Lasida, Jacqueline Madinier, Milagros Dos Santos.

ABONNEMENTS

Tarifs : Normal : 16 euros
Soutien : 25 euros ou davantage
Réduit (chômeurs, étudiants) : 10 euros

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Justice et Paix.

Directrice de la publication :

Marie-Laure Dénès op
17, rue Notre-Dame des Champs, 75006 Paris.
Tél. : 01 45 44 26 14 - Fax : 01 45 44 25 77
e-mail : justice.paix@wanadoo.fr
<http://justice-paix.ccf.fr>

Conception :

Claire Jannot et Jérôme Alayrangues
e-mail : info@clairejannot.com

Réalisation :

AS Impression - Tél. : 01 49 20 87 49

La lettre de JP est mensuelle, (10 parutions par an).

La reproduction de cette lettre est autorisée avec citation du N° réf. Justice & Paix, et envoi d'un justificatif.